

Ref : Direction de l'Economie, du Commerce et de l'Artisanat  
Service : Commerce sédentaire  
N°: 15771

## Extrait du Registre des Arrêtés

Objet : Réglementation de la distribution  
et du jet d'objets publicitaires à Lyon.



Le Maire de la Ville de Lyon

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212-1 et L.2212-2 ;

VU l'arrêté du 19 février 1978, réglementant le nettoyage des trottoirs des voies publiques à LYON ;

VU l'arrêté n° 22-452 du 6 mai 1987, réglementant la distribution et le jet de prospectus à LYON ;

VU l'arrêté n° 504-95-20 du 12 juillet 1995, réglementant la distribution et le jet de prospectus à LYON ;

Considérant qu'il convient d'élargir le périmètre d'application des dispositions désignées dans les arrêtés du 6 mai 1987 et du 12 juillet 1995.

### **ARRETE**

**Article Premier :** La distribution de prospectus et de tous autres objets publicitaires est interdite à Lyon, de 11 h à 19 h, sur les voies publiques désignées ci-dessous :

- Rue de la République
- Place de la République
- Place Le Viste
- Place Bellecour
- Rue Victor Hugo
- Rue de la Charité
- Place des Cordeliers
- Place de la Bourse
- Place des Terreaux
- Rue de Brest
- Rue Paul Chenavard
- Rue Saint Jean
- Rue Lainerie
- Place Ampère
- Quai Victor Augagneur
- Quai Général Sarrail
- Rue Vauban dans la partie comprise entre le Quai Général Sarrail et l'Avenue de Saxe

.../...

**Article 2** : Le jet de prospectus et de tous autres objets publicitaires est interdit sur l'ensemble des voies ouvertes à la circulation publique à Lyon.

**Article 3** : L'arrêté n°504-11-04 du 18 avril 2011 est abrogé.

**Article 4** : Monsieur le Directeur Général des services de la Ville de LYON, Monsieur le Contrôleur Général, Directeur Départemental des Polices Urbaines du Rhône et tous les agents de la force publique, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 30 MAR. 2012

Pour le Maire de Lyon,  
L'Adjointe déléguée au Commerce et  
Artisanat, Développement Economique,  
Promotion du Modèle Lyonnais



Marie-Odile FONDEUR

Acte transmis pour Contrôle de légalité le 30 MAR. 2012